



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Pastell

Envoyé en préfecture le 23 avril 2025

Reçu en préfecture le 23 avril 2025

ID : 044-214401846-20250404-D20250005510-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

Numéro Délibération : 2025.00055

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

Étaient présents :

M. David SAMZUN, M. Jean-Luc SÉCHET, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Alain GEFROY, M. Alain MANARA, M. Frédéric LECOMTE, M. Edy LE CLERC, M. Jean-Christophe LACELLE, M. Sylvain PEYRON, M. Dennis OCTOR, M. François BILLET, M. Philippe CAILLAUD, M. Gwenolé PERONNO, M. Magali FENECH, M. Cédric TURCAS, M. Yvon RENÉVOT, M. Patrick VINCE

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :

Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. Jean-Luc GUYODO donne pouvoir à M. Edy LE CLERC, Mme Lydia MANTZOUTSOS donne pouvoir à Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY, Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Magali FENECH, M. Franck HORN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN.

Étaient absents (excusés) :

M. Zine-Eddine BIBAH

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Magali FENECH, a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Quorum : 25

Exercice 2024 - Compte administratif (CA) - Budget principal - Budget annexe de production et vente d'énergie - Approbation

Xavier PERRIN, Adjoint au Maire, lit l'exposé suivant :

Mes chers Collègues,

Le Compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives). En comparant les réalisations au regard des prévisions, le Compte administratif permet de déterminer le résultat de l'exercice. Il est acté par un vote du Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

En 2024, les missions, activités et projets conduits par la ville de Saint-Nazaire ont été retracés au sein de deux budgets : le budget principal et le budget annexe production et vente d'énergie.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les résultats du budget principal pour 2024 sont retracés dans le tableau suivant (opérations réelles et opérations d'ordre) :

Budget	Investissement			Fonctionnement			Résultat global
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	55 353 511,76	59 264 825,88	3 911 314,12	121 238 251,91	129 622 637,33	8 384 385,42	12 295 699,54
Excédent/ déficit reporté	4 344 745		4 344 745		2 250 780,34	2 250 780,34	
Total Principal			-433 430,88			10 635 165,76	10 201 734,88

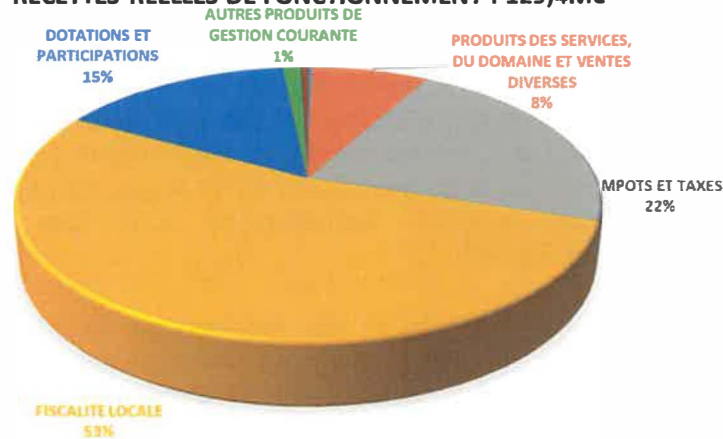
Le Compte administratif 2024 présente un excédent cumulé global de 10 202K€. En 2023, il était de 9 906K€. La Ville a donc maintenu son niveau de fonds de roulement.

Conformément à la réglementation budgétaire (M57), l'excédent de fonctionnement (10 635K€) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (433K€).

1.1. La Section de Fonctionnement :

1.1.1. *Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :*

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 129,4M€

RECETTES		2023	2024			
	Chapitre	CA	BP	Prévu	CA	Taux de réalisation
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			2 250 780		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	718 455	346 000	346 000	280 127	80,96%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES D	8 950 171	10 289 560	10 357 476	10 071 053	97,88%
73	IMPOTS ET TAXES	28 048 197	28 138 000	28 138 000	28 409 742	100,97%
731	FISCALITE LOCALE	66 630 931	67 271 000	67 956 000	68 541 019	101,89%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 841 852	19 071 570	19 396 899	19 892 679	104,31%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 974 339	1 632 800	1 632 800	1 534 375	93,97%
76	PRODUITS FINANCIERS	26 500	50 000	50 000	90 885	181,77%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 366 933			565 896	
TOTAL		131 557 379	126 798 930	130 127 955	129 385 774	102,04%

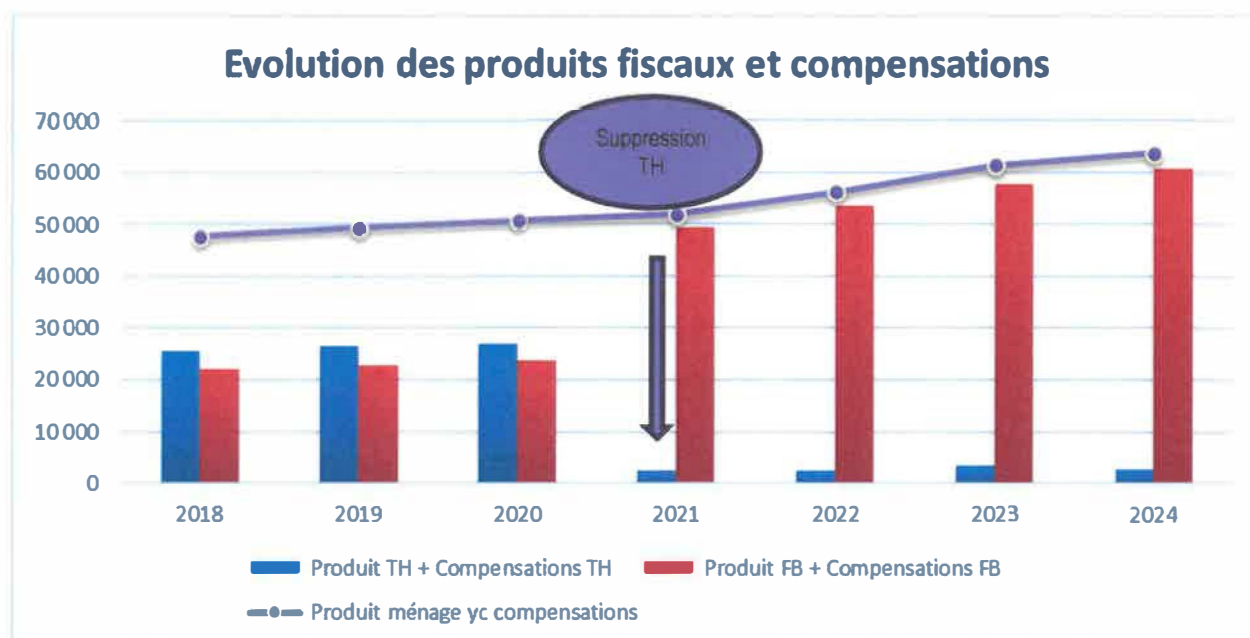
Les recettes réelles s'élèvent à 129,4M€, soit un taux de réalisation de 102%. Elles sont en baisse de 1,7% par rapport à 2023, en raison de cessions importantes réalisées l'an passé (notamment terrain de l'ex-maison des sports). Hors cessions, les recettes augmentent de 2,1%.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Les recettes des services municipaux, chapitre 70 « produits des services » (restauration scolaire, activités périscolaires, activités culturelles et sportives...) s'élèvent à 10,1M€, en hausse de 12,5% par rapport à 2023. Cette hausse provient de la fréquentation croissante des services de restauration scolaire et des activités péri et extra-scolaires, à tarifs constants. L'ouverture de la structure d'accueil de jeunes enfants sur le pôle Brossolette a également généré des recettes supplémentaires. Les recettes de stationnement augmentent légèrement (+2%), sans hausse des tarifs.
- Enfin, les mutualisations de services se sont poursuivies, impliquant des flux croisés avec la CARENE, en dépenses comme en recettes (mutualisation de la direction de l'espace public, mutualisation du parc auto avec la Commune de Pornichet).

- **Chapitre 73 « impôts et taxes »** : ce chapitre retrace les recettes liées à des reversements de fiscalité, à savoir principalement les sommes versées par la CARENE à la ville de Saint-Nazaire au titre de l'attribution de compensation (20,4M€) et de la dotation de solidarité communautaire (8M€). Celle-ci a augmenté de 0,5M€ en 2024, à la suite d'une décision du Conseil communautaire de renforcer la solidarité avec ses communes-membres, notamment pour le financement des dispositifs de recueil des titres sécurisés mis en place par certaines communes, dont Saint-Nazaire. Ces recettes représentent 22% des recettes réelles de fonctionnement, soit 28,4M€.
- **Chapitre 731 « fiscalité locale »** : les recettes de fiscalité perçues par la Ville représentent 53% des recettes réelles. Les contributions directes augmentent du fait de la hausse des bases fiscales, avec une revalorisation forfaitaire de 3,9% en 2024, sans hausse de taux.

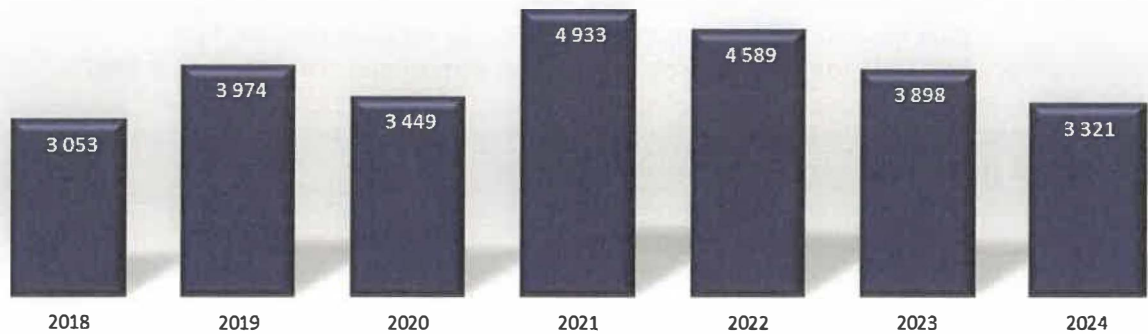
Globalement, les produits fiscaux, y compris les compensations, ont augmenté de 5% sur la période 2018-2024, la revalorisation des bases ayant bénéficié de l'inflation :



Les autres produits fiscaux sont les suivants :

- Les droits de mutation, toujours en forte baisse après un pic en 2021 :

Droits de mutation (en K€)



- La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui s'élève à 1,4M€ ;
- La taxe sur les éoliennes en mer, perçue pour la première fois en 2023 (1,3M€), à la suite de l'ouverture du parc éolien fin 2022 ;
- Les droits de place (370K€), la taxe de séjour (761K€), qui intègre une part départementale de 10% depuis 2024, et la taxe sur les emplacements publicitaires (544K€).

- **Chapitre 74 « dotations »** : Les dotations représentent 15% des recettes réelles en 2023, soit 19,9M€. Elles sont stables par rapport à 2023. La dotation globale de fonctionnement a légèrement diminué cette année, l'abondement exceptionnel de l'enveloppe des dotations de l'Etat ayant partiellement compensé la baisse récurrente de la dotation forfaitaire. Sur la période 2018-2024, la DGF a diminué en moyenne de 1%, après la forte baisse des années précédentes :

Evolution de la DGF



Les autres dotations comprennent :

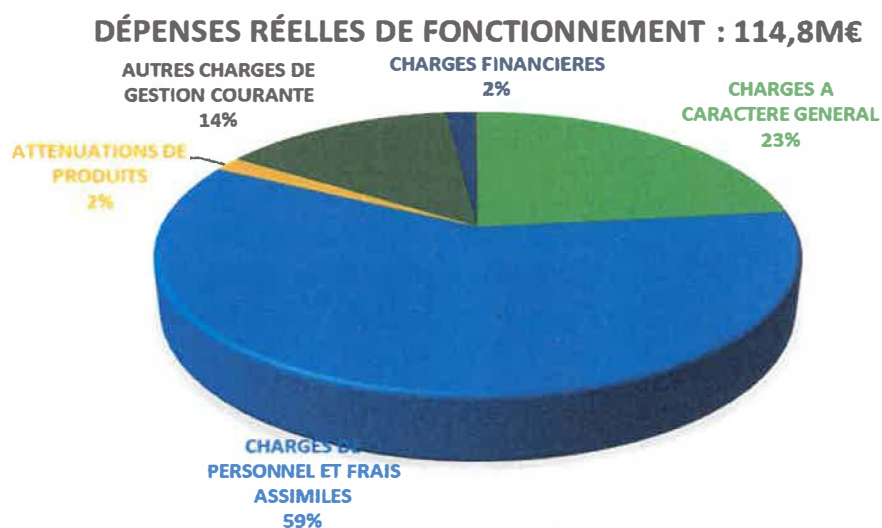
- Les aides de la CAF (4,3M€), en hausse en raison de l'ouverture du pôle Brossolette

- Les compensations fiscales versées principalement au titre de l'exonération de moitié des bases fiscales des établissements industriels (loi de finances 2021) représentent 3,9M€.
 - Les autres participations et de l'Etat et compensations diverses (1,3M€): scolarisation à 3 ans (218K€ perçus pour un surcoût pour la collectivité de plus de 400K€), recensement, élections, subventions, FCTVA...
 - Les recettes de l'unité de production alimentaire (UPAM), soit 0,5M€.
- Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », les loyers et redevances, dont la redevance du camping, s'élèvent à 1,5M€.
 - Au chapitre 77 « produits exceptionnels », les recettes de cession s'élèvent à 0,6M€, contre 5,4M€ en 2023, diminution liée au ralentissement du marché immobilier.
 - Enfin, au chapitre 013 « atténuation de charges » ont été comptabilisés des avoirs, remboursements et divers à hauteur de 279K€.

En synthèse, l'année 2024 a été marquée par une baisse des recettes malgré la revalorisation des bases fiscales liée à l'inflation (3,9%) et le dynamisme des produits des services municipaux, en raison de cessions foncières moindres par rapport à 2023.

1.1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :



DEPENSES		2023	2024				
	Chapitre	CA	BP	Prévu	CA	Taux de réalisation	Evolution 2024/2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 822 793	25 946 051	27 910 441	26 552 200	102,34%	7,0%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64 574 984	67 220 000	68 292 250	68 190 104	101,44%	5,6%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 884 342	2 000 000	2 000 000	1 821 757	91,09%	-3,3%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 576 145	15 917 404	16 700 855	16 030 076	100,71%	2,9%
66	CHARGES FINANCIERES	890 000	1 750 000	2 080 000	2 080 000	118,86%	133,7%
67	CHARGES SPECIFIQUES	285 620	80 000	125 000	110 205	137,76%	-61,4%
TOTAL		108 033 885	112 913 455	117 108 546	114 784 341	101,66%	6,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 114,8M€, soit un taux de réalisation de 101,6% par rapport au BP, des décisions modificatives ayant eu lieu pour faire face aux dépenses supplémentaires intervenues en cours d'année. Globalement les dépenses 2024 sont en hausse de 6,2% par rapport à 2023.

Les principales évolutions sont les suivantes :

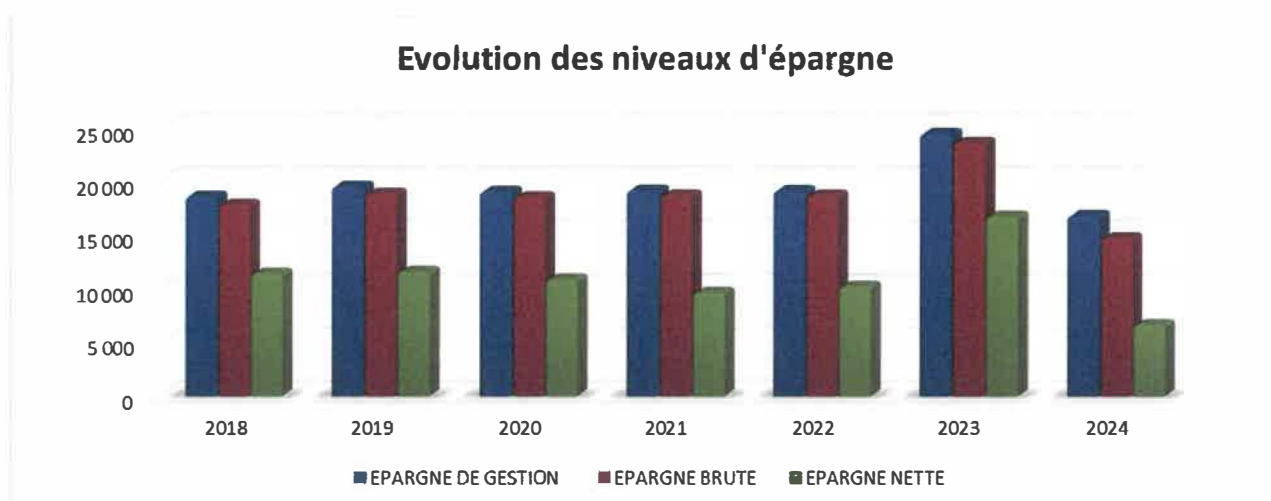
- Chapitre 011 « charges à caractère général » : celles-ci s'élèvent à 26,6M€, en hausse de 7% par rapport à 2023. La principale augmentation est liée au coût de l'énergie, qui a poursuivi sa progression en 2024 (+0,6M€, après +1,4M€ en 2023). Les dépenses d'alimentation ont également connu une forte hausse en 2024 (+0,4M€), liée à la croissance des prix et de la fréquentation des restaurants scolaires. De même, les achats de fournitures (+0,3M€), les assurances (+0,1M€) ou les coûts de transport (+0,2M€) augmentent fortement. Enfin, les surcoûts liés à la cyberattaque se sont élevés à environ 0,5M€.
- Chapitre 012 « charges de personnel » : celles-ci représentent 59% des charges de fonctionnement, soit 68,2M€, en hausse de 5,6% par rapport à 2023. Elles ont été impactées par :
 - o L'effet en année pleine des mesures décidées en 2023 par le gouvernement : nouvelle augmentation de la valeur du point de 1,5% après une hausse de 3,5% en 2022, 5 points d'indice supplémentaires, refonte des grilles des agents de catégorie B et C, revalorisation du SMIC.
 - o La prime pouvoir d'achat (0,7M€) versée en début d'année 2024 ;
 - o Les recrutements liés à l'ouverture de la structure d'accueil de jeunes enfants du pôle Brossolette ;
 - o Par ailleurs, la progression de ces charges reflète, comme les années précédentes, la nécessaire adaptation du service public aux besoins de la population croissante de Saint-Nazaire (policiers municipaux, personnels des écoles, espace public, état civil...).
- Chapitre 014 « atténuations de produits » : il s'agit principalement de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), soit 1,8M€. Il convient de noter que cette contribution est remboursée partiellement par la CARENE, via la dotation de solidarité communautaire.
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (16M€) : ces dépenses concernent principalement les subventions aux associations (8,8M€), en légère augmentation, et les participations versées aux partenaires institutionnels publics, dont le CCAS (2,9M€) ainsi que les dépenses d'informatique en nuage (avec

abonnement), auparavant comptabilisées en section d'investissement. Elles augmentent de 2,9%.

- Chapitre 66 « charges financières » : les intérêts des emprunts s'élèvent à 2,1M€, en hausse en raison de l'augmentation forte des taux d'intérêts ainsi que de la souscription de nouveaux emprunts conformément aux projections financières, le plan stratégique municipal étant en phase de travaux.
- Chapitre 67 « charges spécifiques » : depuis le passage à la nomenclature M57, ce chapitre est dédié principalement aux annulations de titres sur exercices antérieurs, qui se sont élevées à 0,1M€ en 2024.

En synthèse, les dépenses de fonctionnement ont encore été fortement impactées en 2024 par l'inflation et ses effets induits (hausse du coût des fournitures, de l'énergie, revalorisations salariales en année pleine, croissance des taux d'intérêts...).

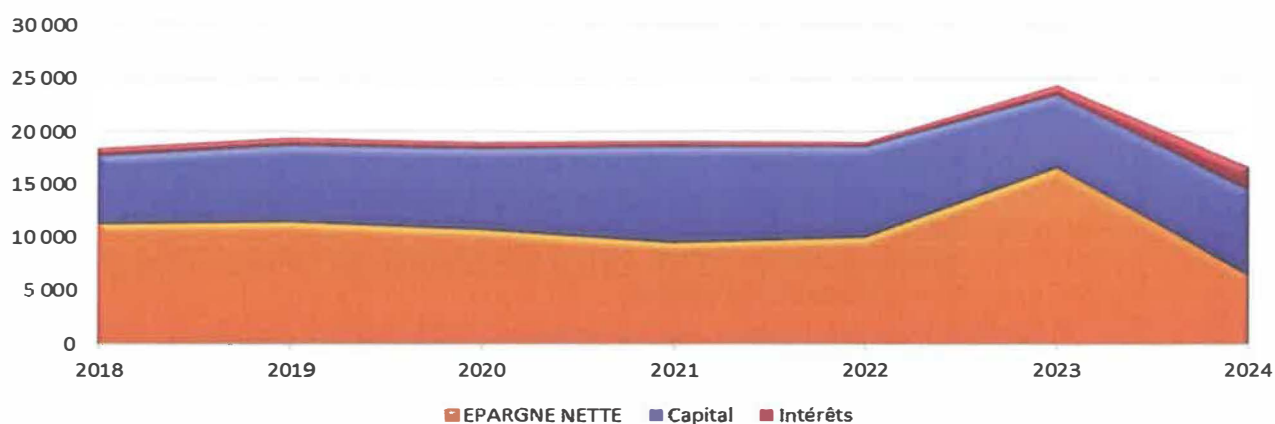
1.1.3 Les niveaux d'épargne :



Les soldes d'épargne se dégradent par rapport à 2023, la dynamique des charges se conjuguant à un ralentissement des recettes, notamment foncières.

- **L'épargne brute**, qui traduit la capacité d'autofinancement de la collectivité (recettes réelles – dépenses réelles), est de 14,6M€, soit 11,3% des produits de fonctionnement (seuil d'alerte 8%).
- **L'épargne nette** intègre le remboursement des emprunts. Elle s'élève à 6,6M€, soit 89€ par habitant. Saint-Nazaire dispose d'une épargne conforme à celle des villes de même importance.

Evolution des marges d'épargne



1.2. La section d'investissement :

1.2.1. Les dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 55M€.

Elles comprennent :

- Les dépenses d'équipement, soit 46,5M€ (70% de réalisation), en forte progression par rapport à 2023 (39,7M€), conformément à la montée en puissance du plan stratégique de mandat. Les 19,6M€ de dépenses non réalisées seront rephasées sur les exercices futurs, en fonction des nécessités d'opérations.
- Le remboursement du capital de la dette, soit 8M€.
- Les autres dépenses d'investissement (0,35M€) concernent des avances versées au budget annexe de production et vente d'énergie.

142M€ d'investissements ont été réalisés depuis le début du plan stratégique, entre 2021 et 2024 (soit une moyenne de 35,6M€ par an).

AP		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
40	AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	409 540	467 512	251 286
50	CENTRE VILLE	472 360	1 020 635	4 293 630
511	PRIR - PATRIMOINE BATI	1 833 951	4 093 919	3 638 949
512	PRIR - ESPACE PUBLIC	234 515	53 993	368 498
52	ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	1 410 321	1 632 004	1 298 190
53	FONCIER	456 825	84 032	968 637
61	MISE CONFORMITE SECURITE GROS ENTRETIEN	3 267 538	5 443 950	3 485 857
63	TRANSITION ECOLOGIQUE	171 780	209 929	285 685
64	MATERIELS SERVICES	1 454 645	3 303 312	3 213 551
651	PATRIMOINE SCOLAIRE	2 210 754	2 752 958	3 709 224
652	PATRIMOINE CULTUREL	4 263 172	7 225 685	5 156 161
653	PATRIMOINE SPORTIF	934 922	1 840 039	1 692 732
654	PATRIMOINE LOGISTIQUE	1 147 611	1 048 267	4 991 803
655	AUTRES PATRIMOINES	2 595 291	1 134 205	444 713
656	PATRIMOINE SOLIDARITES ET CITOYENNETE	579 499	1 483 593	2 283 708
70	ESPACE PUBLIC	4 935 532	6 453 906	9 199 382
71	SYSTEME D INFORMATION ET NUMERIQUE	1 751 264	1 441 450	1 283 827
88	INSTALLATIONS ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES (budget annexe)	119 675	402 591	438 792
TOTAL Projet Stratégique		28 249 195	40 091 980	47 004 626

Les principales réalisations de l'exercice sont les suivantes :

- 22M€ concernant le patrimoine de la commune dont :
 - Mises en sécurité et conformité des bâtiments : 3,5M€ (accessibilité, toitures, alarmes, efficacité énergétique...)
 - Patrimoine scolaire 8,7M€ (réhabilitation écoles Jean Jaurès et Jules Simon...)
 - Patrimoine sportif 1,7M€ (schéma directeur de la pratique libre, sols sportifs...)
 - Patrimoine culturel 5,1M€ (conservatoire)
 - Autres bâtiments 2,7M€ (lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence, chenil, Maisons de quartier, ...)
- 9,2M€ pour les travaux sur les espaces publics (Parc paysager, Petit Maroc, gros entretien des chaussées et trottoirs, éclairage public, plan vélo...)
- 6,3M€ pour l'accompagnement au logement, le PRIR (dont pôle Brossolette), les acquisitions foncières ;
- 4,3M€ pour les aménagements en centre-ville (espaces publics, halles de centre-ville) ;
- 1,3M€ pour le numérique (systèmes d'information, diffusion médiation, relations aux habitants ...)
- 3,2M€ d'équipements pour les services (parc auto, matériels techniques et administratifs) ;

1.2.2. Les recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)

Pour financer ces investissements, la Ville a eu recours à plusieurs leviers :

- L'Épargne nette, soit 6,6M€ ;
- Les autres recettes représentent 26% du financement, soit 12,3M€ :
 - 5,7M€ de Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.),
 - 6M€ au titre des subventions (conservatoire, pôle Brossolette, écoles Jaurès et Simon, centre bourg Saint-Marc...) et fonds affectés (amendes de police),
 - 0,6M€ de taxe d'aménagement perçue à l'occasion du dépôt des permis de construire,
- 28M€ d'emprunts nouveaux.

1.3. La dette :

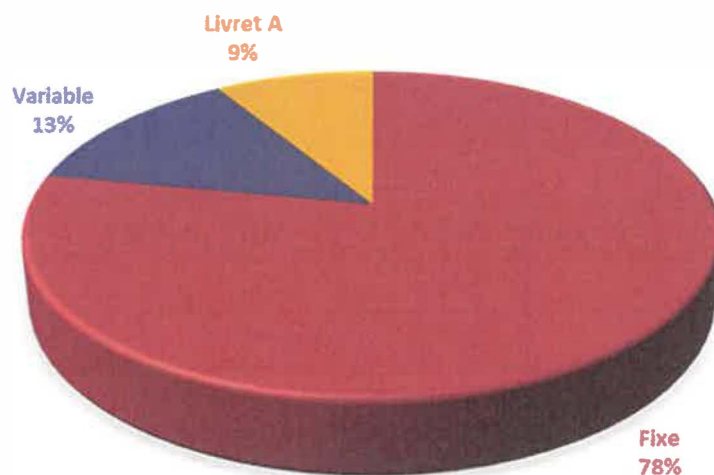
L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 89,8M€ (69,9M€ en 2023).

L'endettement reste inférieur à l'endettement moyen de la strate, soit 1 213€ par habitant, pour une moyenne de 1 333€ (source DGCL - 2023).

Le taux moyen de l'ensemble de la dette fin 2024 est de 2,6%, ce qui reste faible compte tenu du contexte de hausse des taux d'intérêts. La Ville a été relativement protégée du fait de la part importante de taux fixe dans son encours.

La durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans et 2 mois.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE



Compte tenu de la baisse des niveaux d'épargne de la collectivité liée à la dynamique des dépenses, la capacité de désendettement augmente pour atteindre 6,2 ans à fin 2024, niveau proche de la moyenne de la strate.

Encours de dette et capacité de désendettement



En 2024, la ville de Saint-Nazaire a dû faire face à de fortes tensions sur ses charges de fonctionnement, tout comme en 2023, en raison de prix toujours très élevés sur ses principaux postes de dépenses. Les recettes n'ayant pas suivi cette dynamique, les marges d'épargne s'en trouvent réduites.

En parallèle, les investissements progressent encore fortement, en lien avec la montée en puissance du plan stratégique 2021-2029.

Malgré cette inflexion de la trajectoire financière de la Ville, les ratios financiers (épargne, endettement) demeurent très proches de ceux des communes de même strate.

2. LE BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET VENTE D'ENERGIE :

CA 2024	Investissement		Fonctionnement		Total	
Budget Production et vente d'énergie	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		165 244,03	50 760,46			114 483,57
Opérations de l'exercice	451 765,56	530 058,50	36 190,34	30 521,86		
Résultat exercice		78 292,94	5 668,48			72 624,46
Résultat exercice cumulé		243 536,97	56 428,94			187 108,03

Ce budget annexe, ouvert en 2018, s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Ville. Il a pour objectif d'équiper les toitures de certains équipements municipaux de panneaux photovoltaïques (Groupes scolaires Gambetta, Victor Hugo, gymnase Berthauderie, Plateforme de Coulvé, carrefour des solidarités).

Les dépenses d'équipement réalisées en 2024 se sont élevées à 438K€.

Les opérations de l'exercice, tous budgets confondus, sont retracées dans le tableau suivant :

Budget	Investissement			Fonctionnement			Résultat global
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	55 353 511,76	59 264 825,88	3 911 314,12	121 238 251,91	129 622 637,33	8 384 385,42	12 295 699,54
Excédent/déficit reporté	4 344 745,00		-4 344 745,00		2 250 780,34	2 250 780,34	-2 093 964,66
Total Principal			-433 430,88			10 635 165,76	10 201 734,88
Production d'énergie	451 765,56	530 058,50	78 292,94	36 190,34	30 521,86	-5 668,48	72 624,46
Excédent/déficit reporté		165 244,03	165 244,03	50 760,46		-50 760,46	114 483,57
Total production d'énergie			243 536,97			-56 428,94	187 108,03
Budget consolidé	60 150 022,32	59 960 128,41	-189 893,91	121 325 202,71	131 903 939,53	10 578 736,82	10 388 842,91

Le résultat cumulé consolidé est excédentaire à hauteur de 10,3M€ dont 10,2M€ pour le budget principal.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2024 du budget principal de la Ville et du budget annexe de production et vente d'énergie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal et les budgets annexes :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 résumé dans le tableau ci-dessus,

- constate, pour le budget principal et pour le budget annexe, les identités de valeurs avec le compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Céline GIRARD-RAFFIN
1^{ère} Adjointe.



Mme Céline GIRARD-RAFFIN prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 10

1 élu n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle : M. David SAMZUN.